



Montréal, le 23 avril 2013

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

À : M^c Dominique Neuman
M^c Éric Fraser
Tous les intervenants au dossier R-3814-2012

Objet : Demande en révision d'une partie de la décision D-2013-037 rendue dans le dossier R-3814-2012
Dossier de la Régie : R-3838-2013

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre du 8 avril 2013 de M^c Neuman, procureur de la Coalition environnementale, par laquelle ce dernier transmettait la demande de révision partielle de la décision D-2013-037 objet du dossier mentionné en titre.

La Régie demande aux intervenants au dossier R-3814-2012 de déposer, avant **12h le 10 mai 2013**, une comparution, le cas échéant, s'ils jugent leur intervention utile au présent dossier de révision.

La Régie annonce d'ores et déjà qu'elle entendra les parties en audience et fixera ultérieurement un échéancier à cet égard.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as